

# SIGNALEMENT DES DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES

## DONNEES ISSUES DE L'OUTIL « SIGNALEMENT DE DEGATS DE LA FAUNE SAUVAGE », RAPPORT 2024-2025

DOSSIER SUIVI PAR : SACHA ANSART

*L'outil « signalement de dégâts de la faune sauvage » est une solution développée par Chambre d'agriculture France et mise à disposition de son réseau depuis 2022. Cet outil se présente sous différentes formes : une application mobile compatible IOS, une application mobile compatible Android, et un formulaire web.*

*Ce rapport dresse un bilan de l'utilisation et du déploiement de l'outil sur la période 2024 – 2025. Il est accompagné d'une série d'analyses issus des données des signalements, sur la même période, pour quelques espèces clés sur la problématique des dégâts de faune sauvage.*

*Les analyses, cartes, graphiques et rapports par espèces produits proviennent de l'outil cartographique des Chambres d'agriculture « Nos Territoires », connecté à l'outil de signalement. Cet observatoire a été mis en place dans l'objectif de pouvoir produire rapidement des résultats concrets. Cet échantillon permet ainsi d'illustrer les résultats que nous pouvons produire grâce à l'engagement des agriculteurs qui signalent, de manière volontaire, les dégâts de faune sauvage sur leurs productions ou matériel agricole.*



**Vous observez  
des dégâts  
sur vos biens ?  
Signalez-les !**



## Etude du déploiement et de l'utilisation de l'application

### Départements adhérant à l'outil de signalement

Depuis la création de l'outil en décembre 2022, 79 départements métropolitains ont adhéré à la solution de CDAF. Parmi eux, 6 nouveaux départements ont déployé l'application sur la période 2024 – 2025. CDA France porte une réflexion en parallèle pour accompagner le déploiement de l'application dans les territoires d'Outre-Mer.

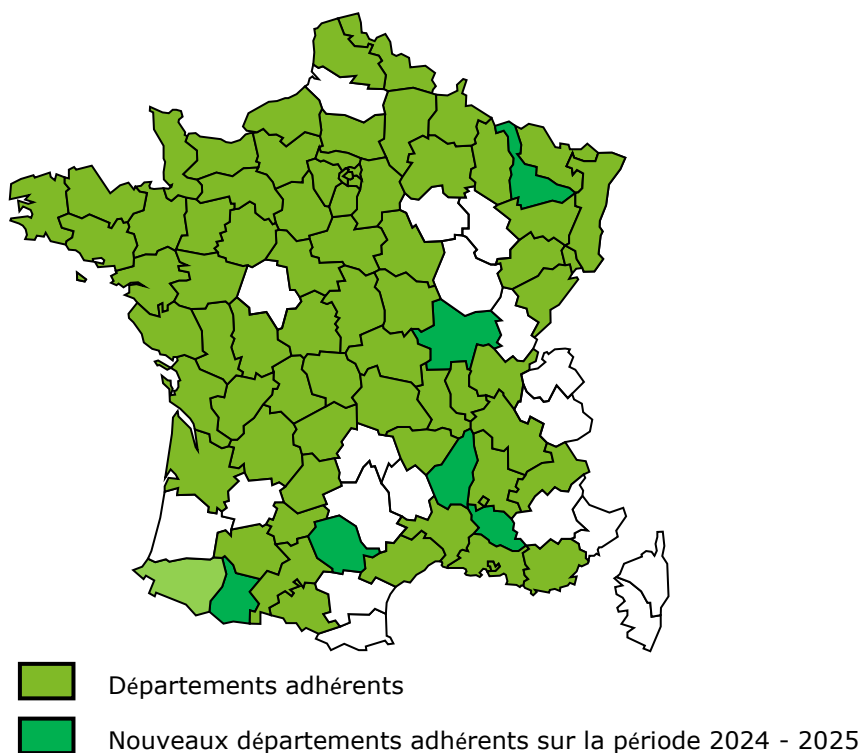


Figure 1 : Départements adhérant à l'outil de signalement des dégâts de faune sauvage

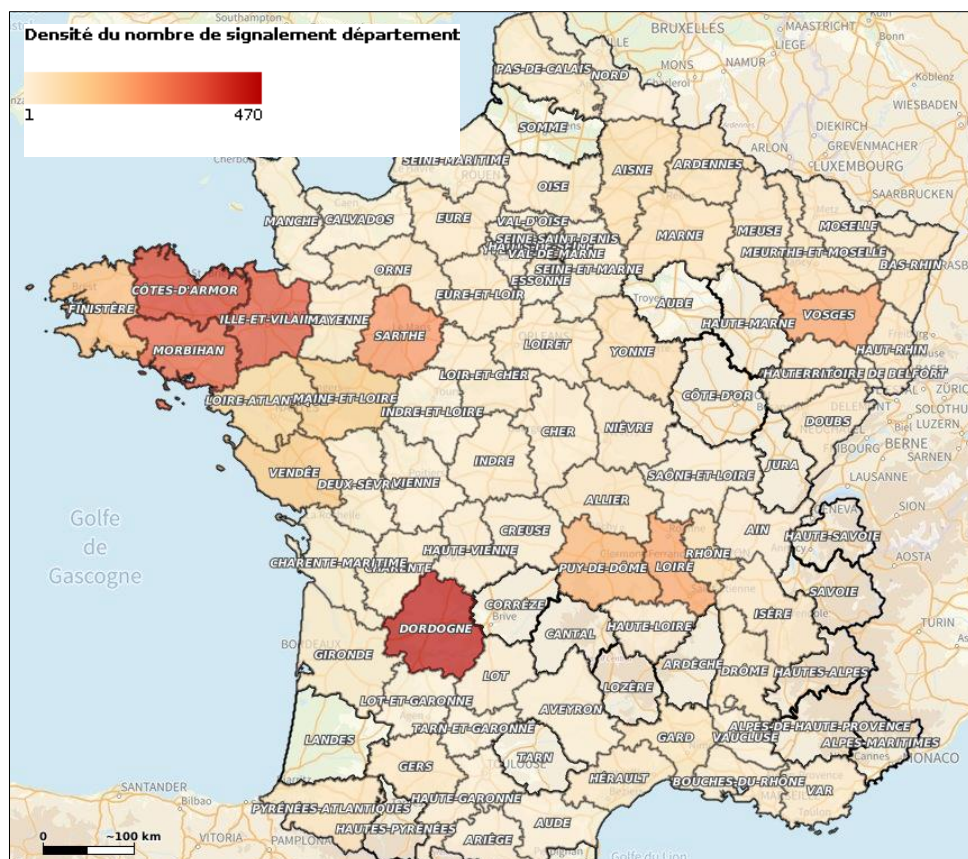
### Comparaison nationale des signalements sur les périodes 2024 et 2025

Nous assistons à une légère augmentation du nombre de signalement entre 2024 et 2025 :

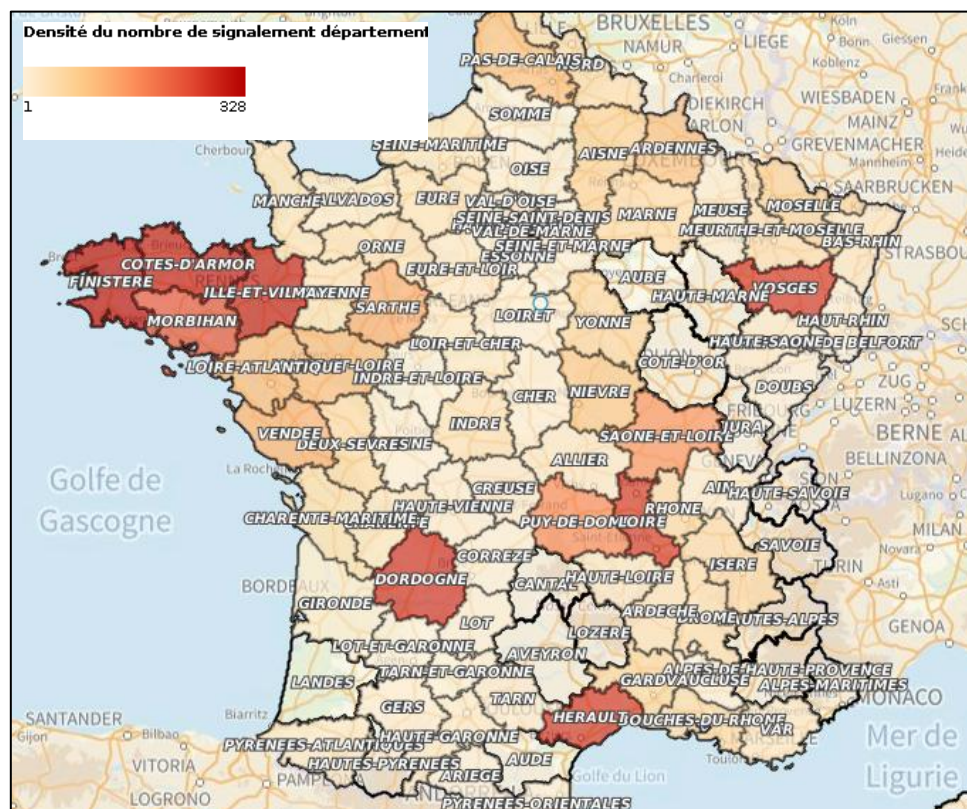
**Nombre de signalements en 2024 : 4 204**

**Nombre de signalements en 2025 : 4 801**

Les figures 2.a et 2.b montrent un niveau de déploiement très hétérogène selon les territoires, les signalements se concentrent dans certains départements/régions qui utilisent l'application depuis ses débuts. Cependant, en 2025, la répartition tout de même plus diffuse sur l'ensemble du territoire et de nouveaux départements voient l'utilisation de l'application s'intensifier. Cette progression explique l'augmentation du nombre de signalement à l'échelle nationale.



*Figure 2a : Densité des signalements par département en 2024*



*Figure 2b : Densité des signalements par département en 2025*

## Axes de progression identifiés sur l'utilisation et le déploiement de l'application par le réseau des Chambres d'agriculture

### *Validation des signalements*

Cette tâche est effectuée par les administrateurs afin d'éviter les erreurs dans le jeu de donnée final. Avant la validation d'un signalement, il est conseillé de vérifier la quantité signalée, l'absence de doublons et la cohérence des informations signalées par rapport à la photographie lorsque celle-ci est disponible.

La validation, après vérification de ces éléments, permet :

- D'envoyer une confirmation aux agriculteurs qui reçoivent automatiquement le récapitulatif complet du signalement,
- De consolider le jeu de données en refusant les signalements erronés, ce qui contribue à réduire les marges d'erreur dans les analyses réalisées par la suite.

Sur la période 2024 – 2025, environ 28% des signalements n'ont pas été traités par les administrateurs, ce qui laisse une marge de progression pour les années à venir.

### *Suivi des référentiels*

Le référentiel permet de définir le prix des cultures en fonction de l'unité associée, il est donc essentiel pour évaluer le coût réel des dégâts de la faune sauvage.

L'estimation économique des dégâts est, à ce jour, le principal, voir le seul, argument pour les Chambres d'agriculture afin de soutenir les politiques de gestion de la faune (classement ESOD, dérogation de tir pour défendre les cultures etc.).

Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît que certains paramétrages à l'échelle des départements introduisent des biais dans les données produites par l'outil de signalement. En effet, la bonne pratique serait d'actualiser les référentiels annuellement, à minima pour les cultures les plus touchées par les dégâts, et pour celles qui disposent de barèmes dans le cadre de l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Améliorer le suivi des référentiels consoliderait ainsi l'efficacité de la solution et permettrait également de donner des estimations plus précises des pertes agricoles.

### *Valorisation et communication*

Afin de produire des résultats concrets et utilisables, la solution nécessite une certaine quantité de signalement dans chaque département. Le nombre d'utilisateurs et de signalements est donc un indicateur clé pour évaluer le bon déploiement de l'application et de s'assurer qu'elle soit fonctionnelle.

Afin d'augmenter le nombre de téléchargement, le réseau des Chambres d'agriculture doit améliorer la communication qui est faite sur cet outil, produire plus de résultats et les valoriser. Ce travail doit aussi bien être mené à l'échelle départementale que nationale.

La montée en compétence des conseillers/administrateurs de l'outil sur l'utilisation de l'observatoire NosTerritoires, ainsi que sur tous les sujets relatifs à la gestion de la faune sauvage, est un levier majeur de progression afin de valoriser les données produites.

## Extraction nationale des données pour quelques espèces clés

L'outil cartographique des Chambres d'agriculture, *Nos Territoires*, permet de visualiser les signalements de dégâts de faune sauvage sur l'ensemble des départements adhérent au projet et de produire des analyses de manière automatisée.

Chambre d'agriculture France a joint, dans le dossier accompagnant le présent compte rendu, dix rapports issus de cet outil. Il convient de préciser que ces rapports ont été élaborés exclusivement à partir des signalements validés durant la période d'étude, afin de garantir que les analyses reposent uniquement sur des données vérifiées par les administrateurs.

Ces rapports présentent les analyses nationales des signalements recueillis pour la période 2024–2025. L'un d'entre eux, le *Rapport national*, propose une analyse globale, tandis que les autres portent spécifiquement sur des espèces, dont la liste est fournie ci-dessous. Ces espèces représentent la majorité des signalements enregistrés dans l'application et sont associées aux niveaux de dommages les plus élevés. Cette sélection met également en évidence la forte hétérogénéité des types de supports affectés : certaines espèces impactent principalement les grandes cultures, d'autres des productions à forte valeur ajoutée, des productions animales, ou encore des infrastructures et du matériel agricole.

La liste des extractions nationales, relatives à la période 2024–2025, est la suivante :

- Blaireau
- Chevreuil
- Choucas des tours
- Corbeaux freux
- Fouine
- Pigeon Ramier
- Ragondin
- Renard
- Sanglier.

Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
FRANCE**